

## RESTAURATION SCOLAIRE MODIFICATION DU RYTHME

## A déposer au bureau des affaires scolaires 15 jours à l'avance pour la semaine désirée

(Ex : Pour une modification pour la semaine 40, la demande écrite doit être faite avant le dimanche 0h00 de la semaine 37)

NOM, P	rénom de l'enfant :					
ECOLE :						
CLASSE	:					
Rythme enregistré en début d'année :						
LUNDI		MARDI □	JEUDI		VENDREDI	
Modification souhaitée :						
LUNDI		MARDI □	JEUDI		VENDREDI	
Période du :au :au :						
Ou						
A compter du						
					Fait le :	
					Signature :	